MÉMOIRES

DE

Mme DE MOTTEVILLE.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

MÉMOIRES

DE

Mme DE MOTTEVILLE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

COLNET, LIBR., QUAI MALAQUAIS, N° 9;

PILLET AÎNÉ, RUE CHRISTINE, N° 5.

1822.

MÉMOIRES

DE

Mme DE MOTTEVILLE.

ANNÉE 1648.

Le dix-huitième d'octobre, les gens du roi vinrent faire leur rapport à la reine de ce qui s'étoit passé au parlement. Ils lui montrèrent leur dernier arrêté, la supplièrent de leur dire si elle n'y trouvoit rien à redire, la remercièrent, et lui firent leur demande sur la diminution des tailles dont Broussel avoit été d'avis. La reine, pleine de dépit et d'embarras, ne fit point de réponse; elle tint conseil sur cette nouvelle proposition, qui lui donnoit de nouvelles affaires, et toujours son avis alloit à la guerre. Ce même jour, la reine me faisant l'honneur de me parler de cette dernière chicane, me dit que

l'ouvrage du parlement, par les retranchements qu'il avoit faits en faveur du peuple, alloit pour lors à trente-deux millions de diminution sur le revenu du roi; si bien que, dans les apparences continuelles de la paix, on ne voyoit qu'une guerre assurée.

Le vingt-quatrième, le premier président apporta à la reine la déclaration de la part de sa compagnie, qui avoit été dressée par eux-mêmes, où toutes leurs demandes étoient pleinement expliquées, et où il étoit facile de remarquer qu'ils avoient été trop insatiables pour de sages sénateurs qui sont destinés à modérer les excès des autres. On tint conseil là-dessus; et comme il falloit en ce jour recevoir la paix, pour tâcher d'éviter la guerre, les différents sentiments causèrent beaucoup de disputes et de raisonnements dans le cabinet. La reine pressa les princes de l'assister, et de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée dans la dernière conférence, où ils lui promirent de lui aider à châtier les rebelles s'ils ne se contentoient de toutes les grâces qu'elle leur faisoit, et leur représenta que la demande que le parle-

ment lui faisoit tout de nouveau sur les tailles les devoit obliger à ne plus balancer, et à renoncer à la paix pour suivre ses sentiments. Ils lui répondirent qu'ils ne se sépareroient jamais de ses intérêts, mais que la chose étoit dangereuse à l'état. Le cardinal continua de jouer son personnage ordinaire, qui étoit de faire paroître la reine rude, et de prendre toujours en son particulier la voie de la douceur. Le maréchal de la Meilleraie, qui selon les apparences devoit parler selon les sentiments du ministre, fut d'opinion qu'il falloit accorder au parlement toutes leurs demandes, afin de finir avec eux, et quasi malgré eux, le sujet de toutes leurs brouilleries. Il représenta fortement l'état pitoyable de la France, la nécessité du roi, la révolte générale des peuples, leurs insolences, et le peu d'affection qui se remarquoit dans le cœur des Parisiens pour la personne du roi et de la reine. Il n'oublia pas de citer l'audace du parlement, celle que leur exemple inspiroit à toutes les cours souveraines du royaume, la guerre étrangère, et celle qu'il faudroit soutenir contre des sujets rebelles,

qui peut-être suivroient le mauvais exemple de l'Angleterre. Il conclut enfin qu'il falloit nécessairement faire la paix telle qu'il plairoit au parlement de la demander, et son avis fut suivi de celui de tous les autres. Une personne, qui étoit alors dans les conseils les plus secrets, me dit que si les princes eussent montré plus de fermeté pour les intérêts de la reine, la campagne étant presque finie, le ministre auroit volontiers entrepris de châtier Paris; mais qu'il avoit fait soutenir l'avis de la paix, parce qu'il ne voyoit pas qu'il dût rien hasarder sur le peu de protection qu'il devoit espérer de leur part.

La paix étant résolue, on scella la déclaration, et on l'envoya au parlement. Cette compagnie fit la grâce au roi de la recevoir, et de promettre d'obéir à la reine, qui leur ordonna pour la centième fois de ne se plus assembler. Un de mes amis, M. le Tellier, sortant de ce conseil, me dit en riant qu'il seroit bien fâché que le parlement eût envie de sa tête, parce que, sans consulter, on la lui feroit couper trop promptement. M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé, voulant s'acquérir les bon-

mes volontés de ce corps, faisoient à l'envi l'un de l'autre tout ce qui leur étoit possible pour lui plaire; et le ministre, n'osant maintenir l'autorité royale contre tant de puissances, la laissoit abattre entièrement; et ne pensant qu'à gagner du temps et à conserver sa place et sa personne, il espéroit se mettre hors du péril en accordant tout ce qu'on lui demandoit, et qu'il n'auroit peut-être pas pu refuser, vu le mauvais état des affaires.

La conclusion de la paix mit aussitôt Chavigni en liberté, comme un des principaux articles qui avoient été accordés secrètement. On lui ordonna d'aller à une de ses maisons, ce qu'il fit avec une joie extrême, avouant à ses amis qu'il avoit infiniment souffert par la privation de la liberté. Il leur dit qu'il n'auroit jamais cru que la prison fût un mal aussi grand qu'il l'avoit ressenti, et que l'expérience lui avoit fait connoître qu'il étoit un des plus insupportables qui pût arriver aux hommes pendant le cours de leur vie. Comme il avait alors quelque piété, je ne doute point qu'ayant contribué, sous le règne du feu cardinal de Richelieu, à faire beaucoup de mal-

heureux par cette voie, la vue de son péché ne l'eût humilié devant Dieu. Je le soupçonne d'avoir fait cette sage réflexion, parce qu'il étoit juste et raisonnable de la faire.

Le jour que cette paix fut accordée et reçue, la reine me fit l'honneur de me dire qu'elle ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, parce que le souvenir lui en seroit éternellement fâcheux. Elle m'avoua que tous ceux qui avoient contribué à cet accommodement lui faisoient de la peine à voir. Son ministre étoit la première cause de ses douleurs, pour n'avoir pas d'abord arrêté le cours de cette maladie. Elle le voyoit ; mais ne voulant pas entrer dans cette discussion, elle ajouta que le cardinal, qui paroissoit être de ce nombre, n'étoit pas blâmable comme les autres, parce qu'il avoit été de cet avis plus par politique que par inclination, et qu'elle trouvoit que sa qualité de reine lui étoit bien inutile, puisqu'elle n'étoit pas la maîtresse.

Ce trouble public étant apaisé, la discorde vint jeter une pomme vermeille dans le cabinet, pour y faire naître une petite guerre qui parut en devoir causer une fort grande.

Le vingt-huitième au matin, le maréchal d'Estrées et le marquis de Senneterre vont trouver l'abbé de la Rivière, pour lui annoncer, de la part de la reine, et du ministre que M. le Prince demande le chapeau de cardinal pour le prince de Conti son frère, et que la nomination déjà faite en faveur de cet abbé soit révoquée, afin qu'elle puisse être donnée à ce prince.

Cette nouvelle surprend ce favori. Il croit à peine ce qu'il entend dire; il s'emporte d'une colère excessive, et ressent vivement d'être privé d'un bien qu'il a cru lui être tout-à-fait assuré. Il croit avoir servi dignement le ministre, le faisant soutenir par le duc d'Orléans lorsqu'il fut menacé dans le parlement, et que par la hardiesse de leurs paroles il devoit tout craindre. Il se trouvoit trompé dans la confiance qu'il avoit eue aux promesses qu'il lui avoit faites de le servir en cette affaire, la seule qu'il avoit ardemment souhaitée. Il voit enfin en un moment toutes ses espérances perdues, et tous les sacrifices qu'il avoit faits à la fortune anéantis et sans nul effet. Il ne douta point que ce secret ne se fût con-

servé depuis long-temps entre M. le Prince et le cardinal, et il lui sembla qu'il avoit un grand sujet de se plaindre de lui, et de l'accuser d'une manifeste dissimulation. Le temps qu'il avoit choisi pour lui faire cette déclaration lui parut odieux, ayant attendu que la paix fût conclue, afin d'avoir moins de sujet d'appréhender le ressentiment du duc d'Orléans. Son malheur étant donc accompagné de toutes les circonstances qui pouvaient en augmenter la douleur, il le sentit fortement, et ses plaintes eurent toutes les marques d'un violent désir de s'en venger. Ses amis firent ce qu'ils purent pour le résoudre de le souffrir avec patience; car outre qu'ils aimoient l'état et la paix de la maison royale, qu'ils ne croyoient pas devoir être troublée par l'intérêt d'un particulier, ils étoient trop habiles courtisans pour ne pas conseiller tout ce qui devoit plaire au ministre. Ils lui représentèrent donc qu'il présumoit trop de ses forces, et qu'il devoit considérer que les princes, d'ordinaire, ne veulent pas toujours fortement ce qu'ils ont voulu, et qu'il n'avoit pas entre les mains d'assez bonnes armes pour se pouvoir

défendre long-temps, et se venger avec gloire de l'outrage dont il se plaignoit. Comme il connut le motif qui faisoit parler ses amis; il ne les crut pas entièrement; et voulant toucher son maître par l'intérêt de sa grandeur, et du respect qui étoit dû aux promesses qu'on lui avoit faites à lui-même, il mena ses deux courtisans à M. le duc d'Orléans, qui reçut cette nouvelle de la manière que son favori le pouvoit souhaiter. Il trouve que c'est à lui à se plaindre, et que son cousin le prince de Condé a tort de demander une dignité promise à un des siens, qu'il honore de sa confiance et de sa protection. Dès cet instant, l'abbé cessa d'être en colère; il prit en partage la modération des philosophes; et voyant son maître entrer dans ses intérêts, il lui laissa son ressentiment, et ne travailla plus qu'à le fortifier, tant par lui que par ses amis. Il se servit adroitement de sa froideur pour l'échauffer davantage, en lui disant qu'il n'étoit rien au monde que par lui, que ce n'étoit pas à l'abbé de la Rivière à se plaindre, et que le cardinal, en lui manquant de parole, ne devoit pas penser, pour sa décharge, qu'il lui

ôtoit une grâce qu'il ne méritoit pas ; mais qu'il devoit croire que c'étoit à Monsieur à qui il manquoit de respect, méprisant son nom, sous lequel il l'avoit osé prétendre. Ce favori reprit ensuite son visage serein et tranquille, et ne parut pas un moment en public ni moins gai, ni moins content qu'à son ordinaire. Au sortir de la messe de la reine, le duc d'Orléans la vint trouver. Il lui demanda une audience, où il ne vouloit point d'autres témoins qu'elle seule. La reine aussitôt nous commanda de sortir de son cabinet ; et faisant fermer les portes, elle livra ses oreilles à toutes les plaintes que ce prince lui voulut faire. Cet entretien fut rude entre ces deux personnes : le duc d'Orléans reprocha à la reine les grands services qu'il prétendoit lui avoir rendus, non-seulement en lui cédant la régence, qu'il auroit pu lui disputer, mais en la refusant alors du parlement, qui désiroit passionnément qu'il la voulût accepter. Il lui témoigna beaucoup de ressentiment de ce qu'elle n'avoit pas balancé entre lui et M. le Prince, étant entrée dans ses intérêts sans lui en avoir rien fait connoître, et lui dit assez aigrement,

que malgré les bonnes raisons de M. le Prince, il méritoit du moins qu'elle ne prît pas si vite un parti contraire au sien, et contraire aux engagements qu'elle avoit avec lui, touchant le chapeau de la Rivière. Il lui dit de plus qu'il s'en vengeroit, et que n'ayant pas estimé son amitié, il vouloit lui faire sentir sa haine. La reine lui répondit fort judicieusement, et sans emportement, qu'elle ni le cardinal n'avoient su le dessein de M. le Prince que depuis peu de jours; qu'elle l'assuroit qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pu pour le combattre; que n'ayant pu le vaincre, vu le grand intérêt qu'il avoit à faire le prince de Conti son frère cardinal, elle s'étoit résolue de l'envoyer dire à l'abbé de la Rivière, avec promesse de le contenter en d'autres dignités, telles qu'il voudroit les demander; que s'il eût été sage, il auroit accepté ce parti, et n'auroit pas voulu les brouiller ensemble par son ambition; qu'au reste, s'il vouloit se fâcher, elle en seroit affligée, mais qu'elle tâcheroit de s'en consoler. Elle lui dit aussi qu'elle ne lui conseilloit pas de quitter la cour, où il étoit assez bien traité pour en être con-

tent, et qu'il devoit considérer qu'il n'avoit d'autres plaintes à faire contre elle, que d'avoir manqué à faire une chose qu'elle auroit désiré pouvoir accomplir, sans les obstacles qui s'y rencontroient, et qui étoient cause que cette affaire étoit devenue impossible. Le duc d'Orléans lui répondit que ce n'étoit pas à lui à quitter la cour; qu'il en composoit la meilleure partie; qu'il vouloit seulement faire sa charge de lieutenant-général du royaume, sans prétendre à son amitié, puisqu'elle ne la lui avoit pas voulu conserver. Le cardinal parut sur la fin de la conversation, qui fit ce qu'il put pour adoucir l'esprit de l'un et de l'autre; mais il les trouva plus aigris qu'il ne l'auroit pu penser, et tous deux ensuite se séparèrent mal contents. Monsieur ne laissa pas de revenir le soir au conseil; mais ce fut en grondant, et faisant tout-à-fait le fâché.

La veille de la fête de tous les Saints, la reine partit de Saint-Germain pour revenir à Paris jouir du repos qu'il sembloit que cette dernière déclaration lui devoit faire espérer. Avant que de quitter ce lieu, elle alla